



Infos et actions - Bulletin des Comités Locaux de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne

Le Linky : où EN EST-ON ?

Depuis plusieurs mois, les nombreux collectifs d'opposition aux compteurs communicants bataillent pour informer les citoyens et les collectivités sur les dangers, aberrations, coûts, ... de ce type de compteur.

Des communes ayant pris de courageuses délibérations pour refuser la mise en place de ces compteurs se sont vus sommés par les préfectures de retirer leur délibérations, certaines d'entre elles ont été menées devant les tribunaux, parallèlement des particuliers s'opposent individuellement à la pose des compteurs et certains vont également devant les tribunaux.

Concernant les communes : Le préfet ne peut en aucun cas annuler une délibération ou un arrêté municipal

Le Préfet peut adresser à la commune un "recours gracieux" pour indiquer que, selon lui, la délibération (ou l'arrêté) est illégale, et il peut demander à la commune de la retirer. Mais LA COMMUNE N'EST ABSOLUMENT PAS OBLIGÉE D'OBTEMPÉRER. (Informations complètes sur le site internet d'Attac 87)

Plusieurs délibérations anti-Linky n'ont pas été attaquées et sont donc définitivement valables, comme celle de Yerres (30 000 habitants !), ou attaquées hors-délais comme celle de Chauconin-Neufmontiers dont les élus affichent fièrement leurs statut de village protégé du Linky.

Les Jugements favorables au refus des Linky

Il s'agit d'affaires concernant des particuliers mais ces succès sont notables et doivent être connus des élus municipaux.

- Jugement favorable au pompier retraité de l'Ile de Ré

Vous avez le droit de protéger physiquement votre compteur et Enedis ne peut pas casser vos protections ! Le jugement peut être lu ici : <http://refus.linky.gazpar.free.fr/jugement-la-rochelle-20juin.pdf>

- Jugement en référé interdisant la pose d'un Linky

Maître Jean-Pierre JOSEPH (de Grenoble), obtient un nouveau succès après celui du 17 novembre 2016. Le communiqué de Me JOSEPH peut être lu ici : <http://refus.linky.gazpar.free.fr/jugement-grenoble-20sept2017-com.pdf>. Ce jugement est un référé, il faut donc s'attendre à ce qu'Enedis aille au jugement sur le fond, puis fasse appel, etc, mais l'affaire est très bien engagée.

Associations de consommateurs

UFC que Choisir avait une position plus qu'ambigüe sur le Linky (et répondait aux consommateurs qu'ils ne pouvaient en aucun cas refuser) depuis plusieurs mois et avait même porté plainte contre Stéphane LHOMME. Or, sous la pression de ses lecteurs et des démissions d'une partie de ses adhérents, l'association a sorti dans son numéro d'octobre 2017 "le livre noir du Linky", qui évoque une bonne partie de ce que nous dénonçons. Ce qui montre que le vent tourne, idem pour le Monde dans un excellent article <https://noondes91.wixsite.com/noondes91/information>

Novembre-Décembre 2017
Bimestriel - n°101

Sommaire	Page
Linky	1
Ceinture verte de Limoges	2
CETA	2



Le groupe Attac 87 a fait réaliser ce modèle de plaque en aluminium que vous pouvez installer sur votre compteur électrique – Disponible au prix de 7 euros port compris
A commander à Attac 87
c/o MDH
37 rue Frédéric Mistral
87100 Limoges

Le Linky proche de nous : Les actions des différents collectifs et d'Attac 87 payent.

En effet, Enedis est obligé de réagir face aux différentes informations que nous portons auprès des citoyens. Sur Limoges ENEDIS a mis en place des agents chargés d'aller au devant des populations pour leur expliquer qu'il n'y a pas de danger. Cette réaction fait suite au battage médiatique fait autour des compteurs communicants, parallèlement France Bleu Limousin fait la promotion de l'arrivée de Linky à Limoges (un droit de réponse a été demandé par Attac 87 - à ce jour pas de retour). Même si ces basses manœuvres ne vont pas dans le sens que nous souhaiterions, cela montre bien l'efficacité de nos actions et l'importance de les poursuivre afin que chacun d'entre nous diffuse largement l'information auprès de son entourage. Une réunion publique sur le sujet a réuni près de 1400 personnes sur Tulle dernièrement !!

NB : Attention les compteurs de gaz (Gazpar) sont également en cours de déploiement ! plus de données sur le site d'Attac 87 et sur refus.linky.gazpar.free.fr, aucune information sur les compteurs d'eau pour l'instant sur la région.

Source : médias, Stéphane LHOMME, ...

BLT / JP.Ch

Article complet sur le site internet d'Attac 87 – Si vous n'avez pas de connexion internet, n'hésitez pas à demander un exemplaire papier.

Ceinture Verte de Limoges : quels produits pour nos cantines scolaires ?

En 2014, faisant suite à de nombreuses initiatives dans d'autres villes, l'agglomération de Limoges a initié un projet de « ceinture maraichère » afin de produire des légumes destinés aux cantines scolaires de l'agglomération.

On ne peut que se féliciter d'une telle initiative ! En effet, cela fait plusieurs années que nous pronons une agriculture de proximité, celle-ci permettant, entre autres, de limiter les impacts de l'alimentation sur les changements climatiques en évitant les transports sur de grandes distances. Un 1er terrain, à Verneuil, a été acheté par l'agglomération à l'été 2017. Dans sa communication, Limoges Métropole parle bien de « produits sains et locaux ».

Et donc quelle ne fut pas notre surprise lorsque nous avons appris que le projet était en agriculture conventionnelle et non en bio ! A l'heure où le débat fait rage sur le glyphosate (Round'up) et autres pesticides, où l'on sait que les phytosanitaires (nom englobant tous ces produits) provoquent des ravages sur l'environnement (biodiversité, abeilles, sols...) et sur la santé humaine (cancers, maladies dégénératives comme Parkinson, dérèglements hormonaux...), c'est cette nourriture qu'on veut donner à nos enfants ? Inacceptable !

De plus en plus de communes, conscientes de ces problèmes, ont choisi de faire l'effort de fournir leurs cantines scolaires en bio, la plupart, d'ailleurs, reconnaissant une fois le projet mis en place, qu'il n'y a pas ou très peu de coût supplémentaire. Il y a même des avantages non négligeables : prise de conscience des familles de ce qu'est une alimentation de qualité, meilleur équilibre nutritionnel, baisse du gaspillage, et création d'emplois.

Alors pourquoi pas chez nous ? Pourquoi Limoges, une fois de plus, reste à la traîne ? Doit-on incriminer le partenariat avec la Chambre d'agriculture, dirigée par la FNSEA et dont l'opposition à la sortie des pesticides est bien connue ? Raisons économiques...une fois de plus la rentabilité et le profit (pour quelques uns!) sont plus importants que la santé de nos enfants ! Nous n'accepterons pas ! Ecrivez votre révolte à votre maire et au président de l'agglomération, signez la pétition citoyenne

<https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/ceinture-maraichere-agglomeration-limoges-bio/34443>

Non, il n'est pas trop tard pour stopper le CETA !

Le gouvernement a finalement annoncé son plan d'action pour « accompagner » l'application du CETA, traité de commerce et d'investissement entre le Canada et l'Union Européenne. Ce plan d'action ne répond pas aux grands risques engendrés par le CETA, notamment sur la santé, le climat et l'environnement, pourtant reconnus par la commission d'expert.e.s mandatée par le gouvernement. La stratégie du gouvernement n'est ainsi pas d'empêcher le pire, mais, en se plaçant sur le plan de la communication, d'éviter d'affronter les problèmes que pose l'accord. A l'heure où Emmanuel Macron veut se présenter comme leader international sur le climat, cette stratégie est inacceptable.

Le Collectif Stop TAFTA/CETA s'étonne que le gouvernement n'ait pas donné un agenda clair de ratification. Nous voyons dans cette absence une tentative du gouvernement de laisser s'essouffler le débat public et s'éteindre la polémique, alors même que l'application provisoire de l'accord a commencé depuis un mois. Nous refusons cette stratégie de l'autruche, et appelons une nouvelle fois à ce que cette ratification soit l'objet d'un référendum après un débat large public. Nos organisations se mobiliseront en ce sens. Une journée nationale d'actions est d'ores et déjà prévue le 18 novembre.

RENDEZ-VOUS A LIMOGES LE SAMEDI 18 NOVEMBRE A 14h30 PLACE D'AINE